

Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Retrait des guichets automatiques annoncé dans trois municipalités de la région
La Caisse Desjardins des Bois-Francs présente ce qu'elle propose comme mesures facilitantes à ses membres et clients.

Victoriaville, le 24 avril 2018 – Le conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Bois-Francs fait le point aujourd'hui à propos du retrait des guichets automatiques à venir dans les municipalités de Saint-Albert, de Sainte-Clotilde-de-Horton et de Ham-Nord. D'entrée de jeu, la Caisse confirme, comme elle l'a annoncé à l'occasion de son assemblée générale annuelle du 17 avril dernier, qu'elle reporte la date de retrait des guichets automatiques à décembre 2019, donc à l'avantage des membres utilisateurs. Cette décision est le résultat d'échanges avec les maires des municipalités, soucieux de trouver des solutions pour leurs citoyens membres de Desjardins.

De plus, le conseil d'administration tient à préciser que la direction de la Caisse propose de nouveau, comme elle l'a fait d'ailleurs pour les milieux où elle a retiré des services depuis décembre 2013, des mesures facilitantes et une offre d'accompagnement pour les membres ainsi que pour les municipalités où seront retirés les guichets automatiques. «Aucune autre institution financière n'en fait autant que Desjardins pour les milieux et pour ses membres et clients lorsqu'une décision de retirer un centre de services ou un guichet automatique s'impose.» précise Denis Desrochers, président du conseil d'administration de la Caisse. «Nous sommes très conscients du changement d'habitudes pour nos membres et clients et nous souhaitons mettre de l'avant des solutions pour les accompagner dans l'évolution de leurs habitudes de consommation de nos services financiers.» ajoute le président.

Une collaboration qui mène à la mise en place de solutions

Rappelons que le sujet du retrait possible de ces trois guichets automatiques avait été abordé lors de la fermeture des centres de services de Saint-Albert et de Sainte-Clotilde-de-Horton en juin 2015 et lors de la transformation du centre de services de Ham-Nord en avril 2016. Cette décision a d'ailleurs été officialisée lors des rencontres de proximité des membres qui ont eu lieu en novembre 2017. «Nous sommes conscients que ces trois milieux auraient souhaité le maintien du guichet dans leur localité. Retirer un guichet ou fermer un centre de service demeure une décision difficile à prendre par les

dirigeants mais une telle décision doit être prise lorsque le service n'est plus suffisamment utilisé.» mentionne Denis Desrochers, président. «Et ce qui est important d'ajouter, c'est que nous avons débuté, dès cette annonce, des discussions avec les élus de ces trois municipalités afin de travailler ensemble sur les solutions les mieux adaptées à chaque situation et l'offre d'accompagnement pour nos membres.» précise Benoit Bélanger, directeur général.

Parce que Desjardins a le souci de bien faire les choses et parce qu'il souhaite demeurer présent dans les milieux mais de façon différente, la direction de la Caisse a toujours entretenu de bonnes relations avec les élus des municipalités. «Il ne faut pas se le cacher, nous sommes nous-mêmes déçus de la décision de la Caisse de retirer le guichet automatique dans notre municipalité. Mais nous n'avons pas hésité à collaborer avec la direction afin de trouver des solutions à l'avantage de nos citoyens membres de Desjardins.» affirment messieurs Alain St-Pierre, maire de Saint-Albert et Simon Boucher, maire de Sainte-Clotilde-de-Horton. «La direction de la Caisse a démontré beaucoup d'ouverture lors de nos discussions. Et c'est ce qui nous a permis d'oser demander de repousser la date officielle du retrait, ce que le conseil d'administration a accepté. Nous sommes très satisfaits d'avoir pu obtenir ce délai, le temps que Desjardins puisse accompagner nos citoyens vers ce changement.» ajoutent les maires.

Entente avec les trois municipalités

Sensible aux répercussions d'un retrait de guichet automatique dans une municipalité, la Caisse a conclu des ententes avec les trois municipalités. Voici ce qui a été convenu pour accompagner les membres dans le changement dans les trois municipalités :

- Maintenir le guichet automatique en fonction jusqu'en décembre 2019, soit un an de plus que l'échéancier prévu au départ;
D'ici le retrait du guichet automatique en décembre 2019 :
- Offrir à ses membres de la formation sur AccesD et des ateliers selon leurs besoins d'accompagnement;
- Selon les besoins, offrir d'installer des postes informatiques dans un local accessible à la communauté via un organisme de loisirs ou autre;
- Conclure une entente avec un commerce de la municipalité afin que les membres puissent effectuer des retraits d'argent sans obligation d'achat pouvant aller jusqu'à 100\$, après le retrait du guichet automatique en décembre 2019;
- Offrir un soutien financier à un organisme qui souhaiterait offrir un transport, collectif ou personnalisé, aux membres qui auraient besoin de se rendre à un centre de service à proximité pour des transactions autres que des retraits.

Plus particulièrement pour la municipalité du Canton de Ham-Nord, là où il y a maintien d'un centre de services, la Caisse propose également d'ajuster les heures d'ouverture en fonction des besoins des membres, d'ajouter quelques heures une fois par mois le jour de grand achalandage, d'améliorer la confidentialité dans le centre de services,

d'évaluer la possibilité d'offrir le service de dépôt aux commerçants et de maintenir le centre de services ouvert jusqu'à la fin de son bail en mai 2026.

En ce qui concerne la contribution aux municipalités, la Caisse a convenu l'aide suivante:

- Verser un don de 50 000 \$ à la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton afin de bonifier le fonds dédié visant à récompenser les nouveaux propriétaires d'un terrain situé dans le nouveau développement domiciliaire.
- Verser un don de 50 000 \$ à la municipalité de Saint-Albert pour son projet domiciliaire.
- Octroyer, à la municipalité du Canton de Ham-Nord, un prêt sans intérêt sur 5 ans de 190 000 \$ représentant le montant du paiement du solde de prix de vente de la bâtie.

Être présents, mais surtout, pertinents

Desjardins doit assurer l'évolution de son réseau physique et de ses services virtuels en tenant compte des habitudes de consommation, des comportements et des attentes de l'ensemble de ses membres. Par exemple, maintenir un guichet qui n'est plus suffisamment utilisé n'est pas une solution viable et équitable pour l'ensemble des membres d'une caisse qui le subventionnent.

Rappelons qu'en 2017, les membres réalisent presque toutes leurs transactions de façon autonome et que ce sont précisément ces changements d'habitudes de consommation de ses membres qui pressent Desjardins à développer de nouvelles technologies. Les transactions au comptoir représentent 2 % du volume total des transactions et celles au guichet, 7 %.

-30 -

Source : Annie Desrochers, directrice - Communication et performance
819 758-9421, poste 7172553